



Ségolène Royal

candidate à l'élection présidentielle

N° Réf : 3307

Paris, le **16 MARS 2007**

Madame Janine LE CALVEZ
Présidente de
PRIARTM
5, Cour de la Ferme St lazare

75010 - PARIS

Madame la Présidente,

Vous avez bien voulu me faire part de vos préoccupations concernant l'impact de la téléphonie mobile sur la santé. Je vous en remercie.

L'évaluation des risques sanitaires environnementaux liés au développement de la téléphonie mobile fait l'objet d'expertises françaises et internationales qui ne débouchent pas sur les mêmes conclusions. Beaucoup d'entre elles concluent à une possibilité de dangerosité, mais sans toutefois pouvoir tirer de conclusions définitives. Si certaines sont contradictoires dans leurs résultats, cela tient au manque de recul nécessaire, aux difficultés de mesures et d'analyses, ainsi qu'aux méthodologies employées, souvent différentes.

Mais de manière générale, il est vrai que le décalage dans le temps entre les nuisances et le déclenchement des maladies environnementales rend difficile cette évaluation. Dès lors, on ne peut que regretter que le gouvernement actuel ait considéré que le principe de précaution, intégré à la Constitution par le biais de la charte de l'environnement, ne s'applique pas à la santé publique.

Il est clair que le principe de précaution exige aujourd'hui que l'exposition du public aux champs électromagnétiques émis soit aussi faible que possible.

Dans ce problème, les enjeux économiques ne doivent pas primer sur la santé publique. Le bien-être environnemental, la qualité de l'air, de l'eau sont aussi importants que la croissance du PIB, dont les critères doivent être modifiés. C'est aussi un enjeu de santé publique, permettant d'assurer à chacun - salariés ou consommateurs - que sa santé ne soit pas mise en danger. C'est en cela que je prône dans mon pacte présidentiel, l'excellence environnementale.



C'est pourquoi, toute nouvelle décision politique en la matière ne peut se faire sans une réelle démarche de démocratie participative pour sa définition et sa mise en œuvre. J'en suis la plus ardente avocate, car pour que les rapports entre science et société ne soient plus marqués par la défiance et le soupçon, nous devons développer des conférences de consensus.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de mes salutations distinguées



Ségolène ROYAL

Commentaire de Priartem

"La candidate socialiste ne reprend pas à son compte les sempiternelles références aux rapports d'expertise qui concluent qu'il n'y a pas de problème. Nous considérons ceci comme un progrès sensible, d'autant qu'elle avance clairement, contrairement à tout ce qui nous a été répondu jusqu'à maintenant que le principe de précaution doit s'appliquer à notre dossier. Elle ne s'engage pas sur des propositions concrètes mais sur une méthode : ce qu'elle appelle la "démarche de la démocratie participative" par le développement de conférences de consensus. Cette procédure, très développée dans les pays nordiques, a fait ses preuves dans le domaine des avancées démocratiques et citoyennes. Suffira-t-elle à contrer le puissant lobby de la téléphonie mobile. Rien n'est moins sûr. Il faudra donc, outre une volonté de faire progresser la vie citoyenne dans notre pays, une volonté politique de privilégier les intérêts de santé publique face aux intérêts économiques."